



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE REALISATION D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX BT – EP – FT AVEC MORBIHAN ENERGIES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Claudie LE BIHAN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Baptiste BOUYER, Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 27
Pouvoirs : 02
Absent : 04

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°27

CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE REALISATION D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX BT – EP – FT AVEC MORBIHAN ENERGIES

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le cadre du réaménagement de la place Louis Kermabon, la Ville de Ploemeur juge utile de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens (électricité – éclairage public – télécom) pour des raisons de sécurité des réseaux et d'esthétisme du projet global proposant une ouverture de cet espace.

Ainsi, les conventions présentées par Morbihan Energies s'inscrivent dans la réalisation de ce projet en proposant un partenariat intéressant et avantageux pour la collectivité.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

	Montant des travaux HT	Participation Morbihan Energie	Montant HT à la charge de la ville	TVA à la charge de la ville	Montant total de la contribution ville
Réseau Electrique	415 800,00 €	65%	145 530,00 €		145 530,00 €
Réseau Eclairage public	9 100,00 €	30%	6 370,00 €	1 820,00 €	8 190,00 €
Réseau Télécom	56 100,00 €	0%	56 100,00 €	11 220,00 €	67 320,00 €
	481 000,00 €				

Montant total à la charge de la ville	221 040,00 €
---------------------------------------	--------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 16 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire